



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : Anne Evain  
Poste:

**2011-CG-6-3100**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 6 mai 2011

### CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE BOUAFLE, DU MESNIL-SAINT-DENIS, DE LA CAPY ET DU SIVOM DE LA BOUCLE

Politique sectorielle :	<b>Aménagement et Environnement</b>
Secteur d'intervention :	<b>Aménagement et Développement urbain</b>
Programme :	<b>Contrats départementaux</b>

Données financières (en euros)	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	6 900 000	740 000
Montant déjà engagé	455 000	0
Montant disponible	6 445 000	740 000
Montant réservé pour ce rapport	1 879 904	523 400

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	1 879 904	523 400	1 012 289	344 215

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 ME HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 ME HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de BOUAFLE					X
Contrat du MESNIL-SAINTE-DENIS			X		X
Contrat de la CAPY		X			
Contrat du SIVOM de la Boucle	X				X

## BOUAFLE

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton d'AUBERGENVILLE

2 204 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 676 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de BOUAFLE est située à une quarantaine de kilomètre à l'ouest de Paris. Limitrophe de Flins-sur-Seine à l'Ouest, des Mureaux au Nord et d'Ecquevilly à l'Est, la commune est desservie par l'autoroute A13.

OIN : La commune de BOUAFLE est partie prenante de l'OIN Seine-Aval

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant des Mureaux dans les franges de l'agglomération.

EPCI : La commune fait partie de la communauté de communes Seine Mauldre.

Evolution de la population depuis 1999 : + 9,4% (pop. RGP 99 : 2 014 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 11 logements

### Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 26 novembre 1998. La dernière modification a été approuvée le 30 mars 2004.

La commune a pour objectif de conserver son caractère rural en limitant la croissance démographique et en préservant les espaces agricoles et naturels.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Dans le cadre d'une étude d'urbanisme menée en 2010, la commune a défini un scénario d'aménagement urbain répondant à des enjeux immédiats de redynamisation du centre du village et de développement des équipements à l'échelle communale dans les domaines éducatif, médico-social, sportif, des loisirs et culturel.

La municipalité souhaite revaloriser et renforcer le centre du village dans son rôle de pôle dynamique en intervenant sur la restructuration de deux îlots, la réfection de l'espace public et l'aménagement d'un parc de stationnement.

Elle envisage également de requalifier le pôle sportif en rénovant les installations existantes dans un premier temps et en créant de nouveaux équipements dont une salle polyvalente et des salles multisports dans un second temps.

Enfin, la commune a choisi de développer en priorité, au titre du présent contrat, un pôle santé-éducation autour du groupe scolaire regroupant autour d'espaces mutualisés (stationnement, cheminements piétons, accès voitures) des structures médico-sociales.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité des opérations déjà réalisées et notamment la rénovation de la place Erambert dans le cœur du village (2010), et la création d'une micro-crèche (2010) et d'un centre de loisirs (2008) intercommunaux à proximité du groupe scolaire.

## **Description des opérations**

BOUAFLE compte actuellement sur son territoire une pharmacie et un médecin généraliste qui envisage de prendre sa retraite prochainement. Compte tenu de l'évolution démographique du village qui connaît une augmentation des tranches d'âges (moins de 14 ans, plus de 65 ans) qui font le plus appel aux services des professions médicales de proximité, la présence de deux médecins devient nécessaire. Dans ce contexte et au regard de l'évolution de la pratique des jeunes médecins, la commune souhaite regrouper dans une maison médicale pluridisciplinaire plusieurs professionnels du secteur sanitaire et social, à proximité des écoles et de la nouvelle micro-crèche.

### **1- Acquisition de parcelles pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire**

Le terrain d'assiette des opérations du présent contrat est composé de huit parcelles contiguës et représente 6700 m<sup>2</sup>.

Depuis 2009, la maîtrise foncière s'est effectuée par tranches successives dans le cadre d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme.

Pour la construction de la maison médicale pluridisciplinaire, deux parcelles représentant une superficie de 1140 m<sup>2</sup> comprenant un hangar agricole ont été acquises par la commune le 26 novembre 2010. Une troisième parcelle d'une superficie de 700 m<sup>2</sup> est en cours d'acquisition.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>228 000</b>
---	----------------

### **2- Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire**

Le projet prévoit la création d'une maison médicale pluridisciplinaire qui accueillera deux cabinets de médecins généralistes, un cabinet de dentiste, un cabinet pour un infirmier et un cabinet pour d'autres professions médicales (ostéopathe, psychologue). Cette nouvelle maison médicale permettra d'offrir aux professionnels de la santé des locaux adaptés à leurs besoins tout en mutualisant des fonctions annexes à leur activité (salles d'attente, secrétariat, salle de repos pour les professionnels).

Par ailleurs, un bureau sera réservé pour l'accueil des services sociaux communaux (CCAS, écrivain public, assistance juridique).

Enfin, la pharmacie actuelle sera transférée dans les nouveaux locaux pour regrouper l'offre de services médicaux. La commune a également prévu, au premier étage du bâtiment, la création de deux logements sociaux de 37 et 69 m<sup>2</sup> qui permettront notamment d'assurer une présence humaine sur le site de la maison médicale. Les travaux relatifs au transfert de la pharmacie et à la création des logements sociaux ne sont pas financés par le contrat départemental.

La commune a souhaité conserver le hangar agricole existant datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle pour mettre en valeur son patrimoine architectural agricole. Le volume du bâtiment et les matériaux apparents en façades (bois massif et briques) et en toiture (tuiles) seront conservés. Les matériaux retenus pour l'extension en rez-de-chaussée seront naturels (briques, bardage bois) et permettront de préserver le caractère rural de la construction initiale.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>594 767</b>
---	----------------

### **3- Aménagement des espaces extérieurs de la maison médicale pluridisciplinaire**

Ces travaux comprennent la création d'un parking d'une quarantaine de places et des circulations piétonnes permettant de relier la maison médicale pluridisciplinaire à la micro-crèche et aux écoles maternelle et primaire. Une voie de circulation réservée à la desserte du parking sera également créée.

Les accès à la maison médicale seront traités en matériaux naturels, tels que le pavage de pierre ou des dalles engazonnées. Les clôtures nécessaires à la séparation des circulations piétonnes et automobiles seront réalisées en poteaux et lisses en bois naturel en rappel du bardage du bâtiment.

Pour préserver le caractère rural du site, la maison médicale sera bordée au nord par un verger et au sud, le long de la pharmacie, par un jardin de plantes médicinales (hors contrat). La commune souhaite développer des visites guidées de ces espaces pour sensibiliser les enfants des écoles à la connaissance des plantes et la culture et la consommation des fruits.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>317 846</b>
---	----------------

#### **4- Création d'une aire de jeux et aménagement de l'entrée de l'école**

Cette opération comprend la création d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 10 ans. Situé en face des écoles maternelle et primaire, ce nouvel aménagement très attendu constituera un nouveau lieu de rencontre et de convivialité pour les enfants et leurs parents.

Par ailleurs, en cohérence avec l'aménagement des espaces extérieurs de la maison médicale, la commune souhaite réaliser un aménagement paysager de l'accès principal aux écoles qui relie la rue des Charnelles à la rue de la Croix Boussay, afin de préserver le caractère rural de cet espace.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>359 066</b>
---	----------------

#### **Délibération et avis**

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	<b>6 avril 2011</b>
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	<b>15 mars 2011</b>

#### **Proposition de décision**

Les projets de la commune de BOUAFLE sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 499 679 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Acquisition de parcelle pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire	228 000	228 000	30%	68 400	2011
2- Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire	594 767	594 767	30%	178 430	2012
3- Aménagements des espaces extérieurs de la maison médicale pluridisciplinaire	317 846	317 846	30%	95 354	2012
4- Création d'une aire de jeux et aménagement de l'entrée de l'école	359 066	359 066	30%	107 720	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>1 499 679</b>	<b>1 499 679</b>		<b>449 904</b>	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	449 904	30%
Contrat régional	474 826	32%
Financement communal	574 949	38%
<b>Total des participations</b>	<b>1 499 679</b>	<b>100%</b>

## LE MESNIL-SAINT-DENIS

Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de CHEVREUSE

6 732 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 895 hectares

Localisation de la collectivité : LE MESNIL-SAINT-DENIS se situe dans la partie centre-ouest du département à 20 km de Versailles, dans un environnement très protégé, qui côtoie les zones urbanisées de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle est membre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La commune est desservie par la RD58 et la RD13 qui permettent de rejoindre la RN10. Au niveau ferroviaire, la gare de La Verrière située à 2 km permet de rejoindre Paris-Montparnasse et La Défense, tandis que la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse située à une dizaine de kilomètres dessert Paris par le RER B.

SDADEY : La commune fait partie du pôle structurant de Saint-Quentin-en-Yvelines, identifié au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999 : + 1,5 % (pop. RGP 99 : 6 634 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 15 logements. La commune a signé un CDOR sur la période 2007-2011. Elle s'est engagée sur une programmation de 255 logements, dont 55% à caractère social.

### Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 16/06/1990 et modifié à plusieurs reprises. La dernière révision simplifiée est intervenue le 17/12/2009. L'élaboration d'un PLU est en cours.

Les objectifs du POS visent la préservation du cadre de vie rural de l'est de la commune et la valorisation des espaces urbains de l'ouest, en prenant en charge les quelques dents creuses présentes sur le territoire.

### Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Afin de soutenir une vie associative et culturelle particulièrement riche tout en préservant son patrimoine, la commune souhaite aménager la ferme de Beaurain, située sur le site d'une ancienne maison forte du XIII<sup>ème</sup> siècle qui a adopté son visage actuel au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle et fut acquise en 2003 par la municipalité.

### Description des opérations

Le précédent contrat signé le 21 décembre 2007 concernait une partie de l'aménagement de la ferme de Beaurain, ayant vocation à devenir à terme un vaste espace polyvalent à vocation socio-culturelle. La commune y a renoncé par délibération du 20 janvier 2011. En effet, elle n'a pas été en mesure d'engager dans les délais les opérations programmées, ce qui a conduit à la caducité des subventions. Elle justifie les retards

pris par les lourdes réalisations précédentes et par une volonté de prudence financière dans un contexte difficile.

Parce qu'elle a obtenu une prorogation d'une année de son permis de construire, qu'elle bénéficie en parallèle d'un contrat régional de 5 ans signé en 2007 dans lequel figurent ces opérations et qu'elle est attachée à l'aboutissement du projet qui ne pourra être réalisé sans cofinancements, elle a été autorisée à titre exceptionnel et dérogatoire à déposer un nouveau contrat départemental portant sur les mêmes opérations et les mêmes montants que le précédent.

La commune certifie que le projet n'a connu aucune modification technique ou financière depuis l'approbation du précédent contrat. Aussi le nouveau contrat reprend-il l'ancien à l'identique à l'exception du calendrier opérationnel actualisé. Les trois opérations portent sur une 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement de la ferme de Beurain.

Celle-ci est située sur un vaste plateau agricole à proximité de l'axe qui prolonge la perspective du château-mairie vers l'est. Trois corps de bâti forment un U, alors que le dernier côté à l'est, est fermé par une pièce d'eau bordée d'un muret bas côté intérieur. La réhabilitation de l'ensemble sera échelonnée sur plusieurs années. L'aménagement des 2 600 m<sup>2</sup> de bâtiment devra permettre le regroupement des activités associatives, créant ainsi un nouveau centre d'animation.

Globalement, le projet s'inscrit dans le respect du site, tant du point de vue environnemental que du point de vue architectural ou paysager. Il ne dénaturera pas la construction d'origine, reposant sur la reprise des parements et couvertures existants et le respect des structures. Les deux extensions (entrée de la salle polyvalente et scène) seront traitées de façon contemporaine tout en respectant les qualités du bâti ancien.

### **1- Aménagement d'une salle polyvalente**

La commune ne dispose pas de salle polyvalente et est actuellement obligée de louer des locaux à l'extérieur pour les différentes fêtes et manifestations. Elle souhaite donc aménager une des ailes de la ferme afin d'accueillir les manifestations communales. Cette salle pourra éventuellement être mise à disposition des communes voisines ou du Parc Naturel régional pour des manifestations locales.

Le bâtiment de l'aile sud propose une surface de 460 m<sup>2</sup> qui sera aménagée en :

- une salle polyvalente pouvant accueillir 500 personnes assises. Cette salle sera modulable afin de la réduire en taille si besoin,
- une salle de réception d'environ 150 m<sup>2</sup>,
- un office permettant de réchauffer des plats, d'environ 50 m<sup>2</sup>,
- des sanitaires, hommes, femmes et handicapés, d'une surface d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Une petite extension est prévue à l'intérieur de la cour afin de créer un hall d'entrée ainsi que des vestiaires. Cette extension sera traitée de façon contemporaine.

<b>Montant des travaux HT estimés, en euros (montant mentionné dans le contrat de 2007)</b>	<b>1 218 310</b>
<b>Montant HT plafonné honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>900 000</b>

### **2- Création d'une extension à la salle polyvalente pour aménager une scène et des loges**

Le centre culturel communal, construit en 1972, dispose d'un espace scénique composé d'une salle pouvant recevoir 200 spectateurs et d'un plateau de 10 m par 6, le tout équipé de régie lumière et son. Cet ensemble paraît aujourd'hui insuffisant au regard de la programmation culturelle de la commune.

L'extension proposée, attenante à la future salle polyvalente, permettra de créer une scène et des loges répondant aux besoins actuels et d'abriter une régie en local fermé. L'espace scénique sera d'une taille de 8 m par 8 et d'une hauteur sous plafond de 5 m et pourra accueillir différents types de spectacles. L'ensemble

bénéficiera d'un local de stockage au même niveau que la scène, avec plate-forme de déchargement pour véhicules de 38 tonnes.

<b>Montant des travaux HT estimés, en euros (montant mentionné dans le contrat de 2007)</b>	<b>555 544</b>
<b>Montant HT plafonné honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>400 000</b>

### **3- Aménagement d'une partie des espaces publics paysagers de la ferme**

L'aménagement de l'espace extérieur sera étudié de façon à mettre en valeur une partie des douves anciennes et du muret y attenant tout en préservant des espaces suffisants pour des manifestations de plein air, par exemple cinéma ou concert, organisées avec les communes voisines ou le Parc Naturel Régional.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, l'aménagement de l'ensemble se fera dans un contrat ultérieur. Pour l'instant, l'opération vise à mettre en valeur les équipements créés et à favoriser leurs conditions d'accès. Dans le présent contrat, des parcs de stationnement de proximité d'un total d'une cinquantaine de places seront aménagés, la passerelle et le muret sur une partie des douves seront remis en état et les abords immédiats de la salle polyvalente seront nettoyés et plantés. Les travaux ultérieurs concerneront plus particulièrement l'aménagement de l'espace, à savoir création d'une scène de plein air, plantation d'un verger, aménagement de circulations, restauration de la halle.

<b>Montant des travaux HT estimés, en euros (montant mentionné dans le contrat de 2007)</b>	<b>532 822</b>
<b>Montant HT plafonné honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>200 000</b>

#### **Délibération et avis**

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	<b>04/04/2011</b>
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>	<b>20/01/2011</b>
<b>Avis de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	<b>27/12/2007</b>

#### **Proposition de décision**

Les projets de la commune du Mesnil-Saint-Denis sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

### **TABLEAU FINANCIER**

<b>OPERATIONS</b>	<b>Montant des travaux en euros H.T.</b>	<b>Montant plafonné en euros H.T.</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>Echéancier</b>
1- Aménagement d'une salle polyvalente	1 218 310	900 000	30 %	270 000	2011
2- Création d'une extension à la salle polyvalente pour aménager une scène et des loges	555 544	400 000	30 %	120 000	2011
3- Aménagement d'une partie des espaces publics paysagers de la ferme	532 822	200 000	30 %	60 000	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>2 306 676</b>	<b>1 500 000</b>		<b>450 000</b>	

#### **Plan de financement prévisionnel (en euros)**

Conseil Général	<b>450 000</b>	<b>19,5 %</b>
Conseil Régional	<b>700 000</b>	<b>30,3 %</b>
Financement communal	<b>1 156 676</b>	<b>50,2 %</b>
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>2 306 676</b>	<b>100 %</b>

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CONTREE D'ABLIS – PORTES D'YVELINES (CAPY)

Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de ST Arnoult-en-Yvelines

7 123 habitants  
(RP 2008 population totale)

### Présentation de la collectivité et de son environnement

Communes adhérentes : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme

Superficie du territoire : 10 682 hectares

Localisation de la collectivité : La CAPY se situe à l'extrême sud des Yvelines, à la limite de l'Eure-et-Loir et de l'Essonne. Elle bénéficie d'une bonne accessibilité, avec la proximité des échangeurs des autoroutes A10 et A11, ainsi que la RN10 et la RN191, qui supportent un important trafic de transit et d'échanges.

SDADEY : La CAPY se situe dans le territoire à dominante rurale du territoire et s'organise autour d'Ablis identifiée comme pôle d'appui au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999 : + 13 % (pop. RGP 99 : 6 289 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 46 logements

### Perspectives de développement de la collectivité

La communauté de communes souhaite préserver son environnement rural, l'agriculture et ses paysages et, par ailleurs, mettre à disposition de ses habitants les services et aménagements dont ils ont besoin, ce qui nécessite de promouvoir un développement économique générateur d'emplois et de recettes fiscales nouvelles.

Les objectifs stratégiques de son projet de territoire, approuvé par le Conseil Communautaire le 23 novembre 2006, s'articulent autour de cinq grands thèmes : développer et pérenniser l'attractivité économique, développer une offre de logements diversifiée et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire tout en maintenant une croissance modérée, renforcer l'offre en équipements et services à la population, maîtriser l'urbanisation et valoriser le cadre de vie de ses habitants, améliorer les déplacements sur le territoire et vers le sud-ouest francilien.

**Objectifs de la collectivité en matière d'offre  
d'équipements et d'aménagement d'espaces publics**

La CAPY, créée le 10 décembre 2003, est dotée de compétences élargies. Au titre de sa compétence relative au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et à l'investissement dans les locaux scolaires, elle a engagé en 2005 une réflexion s'articulant autour de plusieurs axes forts : limiter le nombre de niveaux par classe, offrir à tous les enfants du territoire la même qualité d'accueil et des locaux adaptés à leur tranche d'âge, ne pas multiplier les équipements spécifiques et maintenir les écoles où elles existent. Cette réflexion s'est appuyée à la fois sur un diagnostic de l'existant et sur une vision à moyen terme des besoins sur le territoire. Il en a résulté une nouvelle organisation établie sur des regroupements pédagogiques et la définition d'un programme d'actions de mises aux normes, réhabilitation et extension des locaux scolaires. Ce programme a été soutenu au titre du dispositif exceptionnel pour les équipements scolaires 2007-2009 pour la restructuration de l'école primaire de Prunay-en-Yvelines et la création de cantines à Boinville-le Gaillard, Sainte-Mesme et Allainville-aux-Bois. Le 1<sup>er</sup> contrat départemental avec la CAPY signé le 7 février 2008 et modifié par avenant le 9 avril 2010 portait sur la réhabilitation et l'extension des écoles de Boinville-le-Gaillard et Sainte-Mesme (1<sup>ère</sup> tranche). Ce deuxième contrat porte sur la poursuite du programme engagé, par le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation de l'école de Sainte-Mesme et la construction d'une école maternelle à Allainville-aux-Bois.

**Description des opérations**

**1- Réhabilitation de l'école de Sainte-Mesme (2<sup>ème</sup> tranche)**

L'école de Sainte-Mesme accueillait en 2004 au moment du transfert de la compétence scolaire à la CAPY 100 enfants répartis en 5 classes (2 en maternelle, 3 en élémentaire), de la petite section de maternelle au CM2. L'école comprenait trois classes dans des bâtiments existants, toutes séparées les unes des autres et n'étant pas aux normes de sécurité incendie et accessibilité handicapés. Les deux autres classes étaient installées dans des bâtiments préfabriqués en mauvais état. L'école ne disposait pas non plus d'équipements annexes utiles au fonctionnement d'une école élémentaire tels que salle informatique, salle des maîtres, bureau de direction. Enfin, la restauration scolaire était assurée dans un bâtiment communal situé à 200 m de l'école le long d'une voie très passante, ne répondant pas aux normes d'hygiène de la restauration collective, et ne permettant pas de servir les 60 repas quotidiens en un seul service.

Le projet consiste en la réaffectation et la réhabilitation d'une partie des bâtiments existants et en leur extension, afin de disposer de cinq classes élémentaires avec une circulation intérieure, de créer les locaux annexes manquants et une nouvelle cantine.

Une première phase de travaux a permis la création d'un restaurant scolaire aux normes et accessible directement par la cour de l'école. Il a été financé au titre du dispositif exceptionnel pour les équipements scolaires 2007-2009. Le premier contrat départemental a également permis de réaliser une première tranche de travaux comprenant la démolition des préfabriqués, l'aménagement d'une salle de classe transitoire, qui accueillera par la suite une salle informatique et un bureau de direction, ainsi que la construction d'un bâtiment préau en extension sur deux niveaux.

Le présent contrat porte sur la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de l'école de Sainte-Mesme, comprenant l'aménagement intérieur du bâtiment préau, sur une surface totale de 318 m<sup>2</sup>. Au rez-de-chaussée dans le prolongement du préau seront aménagés des locaux de rangement, un local ménage, les escaliers desservant l'étage et l'ascenseur permettant l'accès aux différents niveaux des personnes à mobilité réduite. A l'étage seront créés trois salles de classes de 58 m<sup>2</sup>, 59 m<sup>2</sup> et 55 m<sup>2</sup>, munies d'un point d'eau et de placards, une bibliothèque de 44 m<sup>2</sup>, et un vestiaire avec toilettes. Ces locaux seront chauffés par un réseau de radiateurs alimenté par la chaufferie gaz du bâtiment existant.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>289 023</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>280 000</b>

Cette opération a bénéficié, à titre exceptionnel, d'un accord de commencement anticipé des travaux en date du 10 novembre 2009.

## **2- Construction d'une école maternelle à Allainville-aux-Bois**

L'école d'Allainville-aux-Bois accueillait au moment du transfert de la compétence scolaire à la CAPY en 2004 une quarantaine d'enfants au sein d'une classe maternelle unique et d'une classe primaire unique à cinq niveaux. La classe maternelle, localisée dans le bâtiment mairie-école, a été remise à niveau en 2005 (sol, électricité, peintures), tandis que la classe de primaire est installée dans un préfabriqué ancien et en mauvais état. Dans le cadre des regroupements pédagogiques définis sur le territoire de la CAPY, l'école d'Allainville-aux-Bois a vocation à devenir une école maternelle comprenant deux classes et offrant des locaux adaptés à la tranche d'âge des 3 à 6 ans.

Le projet comporte la démolition de certaines constructions vétustes, dont le bâtiment préfabriqué accueillant la classe primaire. L'école maternelle d'une surface hors œuvre de 550 m<sup>2</sup> sera construite en rez-de-chaussée sur un terrain à proximité sur la même emprise. Elle sera constituée de 4 petits bâtiments avec toiture en pente, non accolés, correspondant à des unités d'activités différentes : deux salles de classe d'environ 66 m<sup>2</sup>, une salle de motricité de 106 m<sup>2</sup> ainsi qu'un espace d'accueil comprenant également un bureau de direction et la salle des enseignants. Ces unités d'activités seront reliées par un bâtiment central avec une toiture plate dans lequel seront aménagés une salle de repos, des sanitaires et un local pour les ATSEM. Le projet prévoit également la création d'un préau de 92 m<sup>2</sup> donnant sur une cour de récréation en enrobés, la création d'un espace de jeux de plein air et l'aménagement d'espaces verts.

Les matériaux utilisés s'inscrivent dans la démarche HQE souhaitée par la Communauté de communes : murs extérieurs type monomur en pierre ponce, bardages bois sur certains murs, double vitrage à isolation thermique renforcée, toiture végétalisée pour le bâtiment central. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur air/eau. L'installation de panneaux solaires et d'un chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude est prévue ainsi que la récupération des eaux pluviales en vue de leur réutilisation pour les WC et l'arrosage.

Le projet s'inscrit dans un cadre global incluant un restaurant scolaire attendant pris en compte au titre du dispositif exceptionnel pour les équipements scolaires 2007-2009. Les autres bâtiments conservés accolés à la mairie sont réservés pour la création ultérieure d'une halte-garderie. En fonction de l'évolution des besoins, une extension pour une troisième classe (hors contrat) pourra être réalisée à terme.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 044 111</b>
<b>Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros</b>	<b>1 020 000</b>

Cette opération a bénéficié, à titre exceptionnel, d'un accord de commencement anticipé des travaux en date du 10 novembre 2009.

### **Délibération et avis**

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	<b>08/03/2011</b>
<b>Délibération du Conseil Communautaire</b>	<b>16/12/2010</b>
<b>Avis de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	<b>Sans objet pour Allainville 31/07/2009 (Ecole de Sainte-Mesme)</b>

### **Proposition de décision**

Les projets de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONTREE D'ABLIS – PORTES D'YVELINES (CAPY) sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Réhabilitation de l'école de Sainte-Mesme (2 <sup>ème</sup> tranche)	289 023	280 000	35 %	98 000	2011
2- Construction d'une école maternelle à Allainville-aux-Bois	1 044 111	1 020 000	35 %	357 000	2011
<b>TOTAUX</b>	<b>1 333 134</b>	<b>1 300 000</b>		<b>455 000</b>	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	455 000	34 %
Région Ile-de-France	444 856	33 %
DGE	60 000	5 %
Financement de la CAPY	373 278	28 %
<b>Total des participations</b>	<b>1 333 134</b>	<b>100%</b>

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA BOUCLE

Arrondissement de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Cantons de HOUILLES, CHATOU, du PECQ et du VESINET

211 478 habitants  
(RP 2008 population totale)

### **Présentation de la collectivité et de son environnement**

Superficie du territoire : 4 838 hectares.

Localisation de la collectivité : Le syndicat intercommunal regroupe neuf communes (Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Maisons-Laffitte, Montesson, Le Pecq, Sartrouville et Le Vésinet) de la partie Nord-est du département.

EPCI : les communes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et Le Vésinet font partie de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine. La commune du Pecq est partie prenante d'une association de préfiguration de coopération intercommunale associant les communes d'Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Le Port-Marly, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Mesnil-le-Roi et Saint-Germain-en-Laye.

SDADEY : La commune de Sartrouville constitue un pôle structurant et les communes de Chatou, Le Pecq et du Vésinet constituent des entités secondaires des pôles structurants de Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye, identifiés au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999 : + 9 % (pop. RGP 99 : 200 569 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 552 logements.

### **Perspectives de développement de la collectivité**

Les compétences du syndicat sont :

- les études, la programmation, l'acquisition, la réalisation et l'exploitation d'équipement et de services publics à caractère intercommunal
- la coordination gérontologique « Méandre de la Seine »

### **Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics**

Les deux précédents contrats départementaux ont porté sur l'acquisition et l'aménagement du parc des Sephoras, situé à Montesson, qui abrite, notamment, le siège du syndicat.

Le SIVOM a par ailleurs d'ores et déjà financé l'acquisition d'un terrain et la construction d'une crèche intercommunale (Chatou, Le Vésinet et Montesson) située à Chatou.

### **Description des opérations**

La commune de Croissy-sur-Seine a engagé une mission d'audit de son service Petite Enfance dont les conclusions ont notamment préconisé le regroupement de deux structures dont la configuration des locaux s'est avérée inadaptée et le fonctionnement coûteux. Au regard de la localisation de la future structure à la

limite du territoire de Chatou, objet du présent contrat, la commune de Chatou s'est associée au projet en réservant 5 places sur les 60 prévues.

### **1- Acquisition d'un local**

Le projet se situera au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation de 20 logements répartis sur deux niveaux et réalisé par un bailleur social. La première opération du contrat porte sur l'acquisition de la totalité du rez-de-chaussée (à l'exception des deux halls d'accès aux logements) sous la forme d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Ce local de 750 m<sup>2</sup> environ en forme de « L » sera livré brut avec les fluides en attente.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>635 451</b>
<b>Montant HT plafonné, en euros</b>	<b>486 394</b>

### **2- Aménagement d'une crèche**

L'accès à l'équipement sera aménagé dans l'angle central du bâtiment et desservira les locaux communs aux deux sections (petits/moyens et grands) réparties dans chacune des deux ailes perpendiculaires. Cet espace central regroupe ainsi le bureau de direction, l'infirmerie, les locaux du personnel et la zone de préparation des repas. Chacune des sections accueillant les enfants disposera de salles d'activités, de dortoirs et d'un jardin extérieur. Dans l'aile réservée aux plus grands, une vaste salle de motricité ouverte dessert l'ensemble des locaux.

Afin de marquer la présence de l'équipement public, les parois extérieures seront habillées de briques ocre-brun et les ouvertures seront volontairement traitées différemment de celles des logements par de larges baies vitrées.

<b>Montant des travaux HT, en euros</b>	<b>1 013 606</b>
---	------------------

### **Délibération et avis**

	<b>Date</b>
<b>Dossier déposé et réputé complet</b>	13 septembre 2010
<b>Délibération du Conseil Syndical</b>	17 décembre 2009
<b>Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France</b>	22 janvier 2010

### **Proposition de décision**

Les projets du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA BOUCLE sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Acquisition d'un local	635 451	486 394	35%	170 238	2011
2- Aménagement d'une crèche	1 013 606	1 013 606	35%	354 762	2012
<b>TOTAUX</b>	<b>1 649 057</b>	<b>1 500 000</b>		<b>525 000</b>	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	525 000	32 %
Subvention régionale	300 000	18 %
Financement syndical	824 057	50 %
<b>Total des participations</b>	<b>1 649 057</b>	<b>100%</b>

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

### ECHEANCIER CONTRACTUEL

En euros

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
BOUAFLE	1 499 679	1 499 679	449 904	68 400	381 504
MESNIL-SAINT-DENIS	2 306 676	1 500 000	450 000	390 000	60 000
CAPY	1 333 134	1 300 000	455 000	455 000	-
SIVOM de la Boucle	1 649 057	1 500 000	525 000	170 238	354 762
<b>TOTAL</b>	<b>6 788 546</b>	<b>5 799 679</b>	<b>1 879 904</b>	<b>1 083 638</b>	<b>796 266</b>

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

En euros

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>Montant proposé en euros HT</b>	<b>Montant retenu en euros HT</b>	<b>Montant de la subvention en euros</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
BOUAFLE	1 499 679	1 499 679	449 904	68 400	292 289	89 215
MESNIL-SAINT-DENIS	2 306 676	1 500 000	450 000	-	195 000	255 000
CAPY	1 333 134	1 300 000	455 000	455 000	-	-
SIVOM de la Boucle	1 649 057	1 500 000	525 000	-	525 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 788 546</b>	<b>5 799 679</b>	<b>1 879 904</b>	<b>523 400</b>	<b>1 012 289</b>	<b>344 215</b>

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :